

SITUATION	INSCRIPTION
<p>Etudiants diplômés du titre d'exercice puis inscrits au DIU ou DU la même année, malgré une activité salariée après obtention du diplôme d'exercice</p> <p>Pour 2022-2023 : étudiants diplômés en fin d'année universitaire 2021-2022 qui intègrent un DIU ou DU à la rentrée 2022-2023</p>	Formation initiale
Etudiants en cours de cursus initial	Formation initiale
<p>Etudiants diplômés et salariés depuis un an</p> <p>Pour 2022-2023 : étudiants diplômés en 2021 et salariés au jour de l'inscription</p>	Formation continue
Toutes les personnes exerçant une activité professionnelle	Formation continue
Les personnes au chômage, inscrites à Pôle Emploi	Formation continue